

ADDENDA 5

Projet :	2022-056
Numéro d'appel d'offres :	2023-0478-AO RÉAMÉNAGEMENT ET RÉFECTION DE L'UNITÉ DE SOINS AU 4E ÉTAGE, LA PINIÈRE
Date :	8 novembre 2023
Numéro de l'addenda :	# 5

Suite à la publication de l'appel d'offres mentionné ci-dessus, le CISSS de Laval émet le présent addenda afin d'apporter des corrections, modification et précisions. Le présent addenda modifie les documents d'appel d'offres et fait partie intégrante des documents contractuels.

La présente précise des informations à considérer dans le document SEAO référence # 1765965

- Veuillez prendre connaissance de l'addenda architecture # 2 et l'addenda mécanique et électricité # 2

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez besoin de plus d'information.

Cordialement,

David Philibert
Agent d'approvisionnement
Service des approvisionnements
CISSS de Laval
david.philibert.ciesslerav@ssss.gouv.qc.ca

RÉAMÉNAGEMENT ET RÉFECTION DE L'UNITÉ DE SOINS DU 4E ÉTAGE – CISSS DE LAVAL

APPEL D'OFFRES 2023-0478-AO | PROJET #2022-056

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval

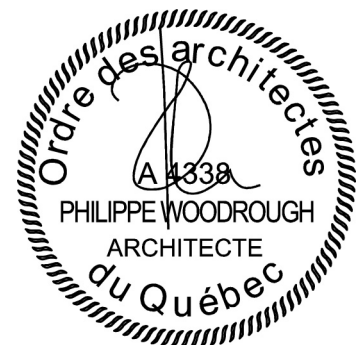
Québec 

Centre d'hébergement de La Pinière

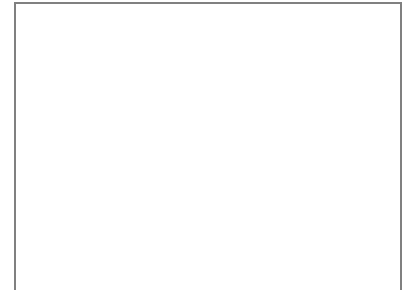
4895, rue Saint-Joseph
Laval (Québec) H7C 1H6

ARCHITECTURE

ADDENDA A-2 / 02 novembre 2023



ADDENDA PAGEAU MOREL N° 2



Électricité

1 GÉNÉRAL

- 1.1 Le présent addenda fait partie intégrante des documents du contrat et doit être lu conjointement avec les documents. Il a préséance en cas de contradiction.

2 PORTÉE

- 2.1 Ajout de la section 28 46 00 au devis.

3 DESCRIPTION ÉLECTROMÉCANIQUE

- 3.1 Devis – Section 28 46 00.
- 3.2 Dessins MÉCANIQUE
 - 3.2.1 Aucune révision aux dessins.
- 3.3 Dessins ÉLECTRICITÉ
 - 3.3.1 Aucune révision aux dessins.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS	1
1.1 Exigences générales.....	1
1.2 Dessins d'atelier et fiches techniques	1
PARTIE 2 - PRODUITS	2
2.1 Système existant.....	2
2.2 Boîtier de limitation des responsabilités	2
2.3 Dispositifs à signal sonore	2
2.4 Conducteurs et Câbles	2
PARTIE 3 - EXÉCUTION	4
3.1 Exécution	4
3.2 Identification.....	4
3.3 Câblage	4
3.4 Essais, ajustements et étalonnage	4
3.5 Validation du niveau sonore.....	5
3.6 Documentation supplémentaire requise.....	5

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 Exigences générales

1.1.1 La Section 20 05 00 « Exigences générales concernant le résultat des travaux » s'applique.

1.2 Dessins d'atelier et fiches techniques

1.2.1 Un tableau montrant en détail chacune des zones desservies par chacun des amplificateurs ainsi que la charge en Watts sur chacune des zones et le total des charges raccordées sur chaque amplificateur.

1.2.2 Fournir un tableau incluant toutes les composantes ayant besoin d'être alimentées par les accumulateurs en indiquant leur courant en ampère en mode surveillance, leur courant en ampère en mode alarme et leur quantité.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 Système existant

2.1.1 Normes de référence

- .1 Composantes du système d'alarme incendie homologuées par les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) et aux exigences de l'organisme local compétent.

2.1.2 Le système d'alarme incendie du bâtiment est existant et du type adressable à simple signal. Le panneau de contrôle d'alarme incendie (PCAI) est de modèle EST-3 de Edwards. Les nouvelles composantes devront être compatibles et homologuées ULC en références croisées avec ce système.

2.2 Boîtier de limitation des responsabilités

2.2.1 Boîtier servant de point de démarcation entre le communicateur et le panneau de contrôle d'alarme incendie pour la connexion avec la centrale de réception des alarmes.

2.2.2 Dimensions minimales de 305 x 305 x 152 mm (12" x 12" x 6") avec porte simple à charnière.

2.2.3 De couleur rouge.

2.3 Dispositifs à signal sonore

2.3.1 Haut-parleurs

- .1 Les haut-parleurs seront de 205 mm (8") avec transformateur d'adaptation à tension constante, condensateur de blocage de c.c. et « baffle » en acier peint blanc cassé. Le haut-parleur sera protégé par une boîte de montage en acier et scellé.
- .2 Les transformateurs d'adaptation 25 Vc.c. auront les prises suivantes calibrées en watts : 2, 1, ½, ¼. Ajustement initial à ¼ W.
- .3 Caractéristiques des haut-parleurs :
 - sensibilité axiale : minimum de 87 dB (1 W à 3 mètres).
- .4 Les grilles des haut-parleurs seront rondes dans les installations encastrées telles que dans les aires de bureaux et carrées dans les installations en surface, entre autres dans les escaliers.

2.4 Conducteurs et Câbles

2.4.1 Normes de références

- .1 Conducteurs et câbles conformes à la norme CSA C22.2 n°208.

2.4.2 Les câbles auront les caractéristiques suivantes :

- .1 Du type FAS105.
- .2 Gaine protectrice de catégorie :
 - FT1 lorsque hors plenum de ventilation dans les bâtiments combustibles;
 - FT4 lorsque dans un plenum de ventilation dans les bâtiments combustibles et hors plenum de ventilation dans les bâtiments incombustibles.
- .3 Seront torsadés et/ou blindés par ruban d'aluminium avec un fil d'écoulement en cuivre étamé.
- .4 Ils devront comporter une isolation pour une tension nominale d'au moins 300 V.

- .5 Usage de câble armé permis à partir d'une boîte de jonction sur une distance horizontale d'au plus 3 m (10') pour les utilisations suivantes :
- Dans les plafonds suspendus, les cloisons sèches et endroits secs;
 - Pour le raccordement des dispositifs de détection et de signalisation.
- .6 Les calibres à utiliser seront comme suit :
- Circuits de détection : calibre 18 AWG torsadé blindé;
 - Circuits de haut-parleurs : calibre 16 AWG torsadé;
 - circuits de signalisation à 24 V : calibre 14 AWG;

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 Exécution

3.1.1 Normes de références

- .1 Installation des systèmes : ULC-S524.
- .2 Inspection et mise à l'essai des systèmes d'alarme incendie : ULC-S536.
- .3 Vérification des systèmes ULC-S537.
- .4 Installation et services des systèmes et centrales de réception ULC-S561.

3.1.2 Raccorder tous les dispositifs selon les indications.

3.1.3 Installer les résistances de fin de ligne requises de manière à ce qu'ils soient toujours accessibles.

3.1.4 Les extrémités des tubes pour détecteurs de fumée pour gaine seront capuchonnées, et les endroits où les tubes traversent les parois des gaines seront scellés pour prévenir la pénétration d'air extérieur dans les tubes. Une porte d'accès de 300 mm x 300 mm (12" x 12") sera prévue près du détecteur pour en faire l'entretien lorsqu'il est dissimulé.

3.1.5 Ajuster le niveau de chaque dispositif de signalisation pour respecter les exigences en vigueur.

3.2 Identification

3.2.1 Tous les dispositifs adressables et de signalisation doivent être identifiés sur chacun des dispositifs à l'aide d'un « P-TOUCH ».

3.2.2 Tous les dispositifs adressables et de signalisation doivent être identifiés sur les plans « Tel qu'annoté par l'Entrepreneur ».

3.3 Câblage

3.3.1 Les câbles ou conducteurs doivent être protégés mécaniquement par un conduit ou une armure métallique.

3.3.2 Tous les circuits de surveillance ou de commande sortant du bâtiment seront protégés par des dispositifs à varistor à oxyde de zinc/de suppression temporaire de déchargement de gaz.

3.3.3 Ne câbler aucun circuit de 120 Vc.a. dans le même conduit que les circuits d'alarme incendie.

3.3.4 L'enveloppe métallique des câbles armés du type FAS105 sera coupée avec un outil approprié (pas de scie à fer) et les extrémités des câbles seront munies de manchons isolants.

3.3.5 Aucun câble ne devra être déposé sur le plafond. Fixer solidement les câbles à la dalle, structure ou charpente.

3.3.6 Le panneau principal de l'alarme incendie sera relié à la terre de manière adéquate. L'utilisation de la canalisation pour la continuité des masses ne sera pas acceptée.

3.4 Essais, ajustements et étalonnage

3.4.1 Les essais, ajustements et étalonnages du système seront faits sous la surveillance d'un représentant du fabricant du système, avec tous les outils ou instruments spécialisés requis. L'Ingénieur se réserve le droit d'être présent.

- 3.4.2 Vérifier tous les raccordements à chaque composant et s'assurer que :
- le système est installé selon les prescriptions;
 - les critères des courants de surveillance sont respectés (chaque conducteur devra être débranché pour le vérifier);
 - chaque dispositif est mis en état d'alarme;
 - chaque détecteur d'incendie est calibré sur les lieux avec l'instrument d'étalonnage approprié ou directement au panneau.
- 3.4.3 Faire les vérifications de toutes les composantes (nouvelles, existantes et relocalisées) sur les circuits où il y a eu un ajout, une relocalisation ou un retrait de composantes selon la norme CAN/ULC-S537 et produire un rapport des résultats détaillés.
- 3.4.4 Mettre à la disposition du fabricant un électricien qualifié et un apprenti pour toute la durée de la période d'essai d'étalonnage et de vérification.

3.5 Validation du niveau sonore

- 3.5.1 Le sonomètre utilisé pour les essais doit permettre des lectures aussi basses que 35 dBA.
- 3.5.2 L'Entrepreneur doit fournir le certificat de calibration du sonomètre et celui-ci doit dater de moins d'un an. Le certificat doit mentionner le numéro de série de celui-ci et qu'il a été calibré selon la plus récente version de la norme ANSI S1.40.
- 3.5.3 Les mesures de niveaux sonores doivent être complétées en respectant les exigences des normes en vigueur.
- 3.5.4 Toutes les mesures de niveau sonore ambiant et d'alarme doivent être prises avec les portes et fenêtres fermées et dans tous les locaux et aires ouvertes.
- 3.5.5 Mesure du niveau sonore ambiant
- .1 Avant de consigner les mesures du niveau sonore ambiant, s'assurer qu'aucune source temporaire n'est présente ou le cas échéant qu'il s'agit de bruit très faible. Pendant l'essai, le système de CVAC du bâtiment devra fonctionner. Autant que possible, les mesures doivent être prises pendant une journée normale.
- 3.5.6 Si les essais sont non concluants, procéder à l'ajustement des niveaux des différentes composantes. Procéder à une nouvelle prise de mesures dans les secteurs où les niveaux sonores ont été ajustés.
- 3.5.7 Si les essais sont encore non concluants, il faut alors prévoir l'ajout de composantes supplémentaires aux endroits problématiques et répéter les étapes précédentes, et ce jusqu'à l'obtention des niveaux requis par la dernière édition du code de construction des bâtiments considérant le niveau sonore ambiant normal.

3.6 Documentation supplémentaire requise

- 3.6.1 Soumettre à l'Ingénieur, immédiatement après la période d'essai, d'ajustement et d'étalonnage, les documents suivants :
- un (1) certificat de conformité des travaux à la satisfaction du fabricant;
 - une (1) liste énumérant l'endroit exact (numéro de pièce) de chaque dispositif;
 - une (1) liste complète énumérant le nombre et le type de chaque dispositif installé sur le site;
 - un (1) tableau des lectures des niveaux sonores du bruit ambiant, du signal d'alerte, du signal d'alarme et du message vocal pour chacune des pièces et lorsque applicable avec la porte ouverte et fermée.

FIN DE SECTION

« Cet addenda fait partie des dessins et devis originaux et devra être reconnu comme faisant partie intégrante des documents contractuels. Les travaux affectés par cet addenda se conformeront aux dessins et devis originaux, aux conditions générales, aux modifications des conditions générales et à tout addenda émis antérieurement s'il en est. Les soumissionnaires s'assureront que le coût des travaux affectés par ces addendas est inclus dans le montant de la soumission ».

1. DEVIS D'ARCHITECTURE

Sans objet.

2. DESSINS D'ARCHITECTURE

2.1 FEUILLE A-651 – ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES, PORTES, CADRES ET SIGNALISATION

- **Remplacer** la feuille A-651 par la feuille ci-jointe :
 - **Modifier** les ÉLÉVATIONS – PORTES « P02 » et « P05 ».

FIN DE L'ADDENDA A-2 – ARCHITECTURE